

Développement durable

et

Éthique environnementale

Quelques définitions

1. « *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »

Rapport Brundtland, 1987

2 « satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures »

Conférence internationale de Rio, 1992

- 3 « Pour envisager un **développement durable**, il s'agit de trouver un équilibre viable, vivable et durable entre l'[efficacité économique](#), l'[équité sociale](#) et la [protection de l'environnement](#), en y appliquant un principe de [gouvernance](#). »

Principes du développement durable, Rio 1992



I/Economie et environnement

- Que l'on ne puisse pas indéfiniment poursuivre une **croissance illimitée** sur une **Terre limitée** est l'une des premières formulations de la crise environnementale.

Rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance. Meadows (1972)

- Proposition du développement durable et Déclaration de Rio (1992) :
un compromis entre
les exigences du développement (un développement qui peut être destructeur de nature) formulées par les pays du Sud
et les exigences de protection de la nature représentées par les grandes ONG environnementalistes (localisées au Nord)

- Ce compromis est-il possible ?
Des économistes semblent y croire :
- **Amartya Sen**, affirme la compatibilité du développement et de la protection de la nature :
« *Development is fundamentally an empowering process, and this power can be used to preserve and enrich the environment, and not only to decimate it* » (*The Idea of Justice*, 2009)
- Il analyse les positions de **Robert Solow** (*An Almost Practical Step Toward Sustainability*)

- Le rapport **Stern**, ancien Vice Président de la Banque mondiale, chargé par Tony Blair d'un rapport sur le changement climatique (2006).

Affirme la nécessité de le prendre en considération le plus vite possible : plus on attendra, plus cela coutera cher.

- L'article du *Monde* (Eric Le Boucher, 12-11-2006) qui le commente : « Le réchauffement de la planète est devenu un problème trop sérieux pour être laissé aux écologistes »
- « Le monde n'a pas à choisir entre 'éviter le changement climatique' et 'promouvoir la croissance et le développement'. L'évolution des technologies énergétiques et les mutations des appareils économiques font que la croissance n'est pas antinomique avec la réduction des gaz à effet de serre. »

Le développement durable n'est-il qu'un nouveau nom de la croissance ?

Un économiste de l'environnement, Olivier Godard se demande (1994) ce qui est exactement supposé être « durable » dans le développement, le développement, c'est-à-dire la croissance économique, ou la nature qu'il est censé préserver ?

Entre « **soutenabilité faible** »

- substituabilité technique
- destruction des ressources naturelles (« capital naturel ») assimilée à celle d'un capital fixe qui peut être remplacé par d'autres formes de capital du moment où une partie de la rente retirée de l'exploitation de ces ressources est réinvestie dans l'innovation.

Et « **soutenabilité forte** »

- il existe des actifs naturels qui sont à la fois essentiels (ils ne peuvent être remplacés par des fonctions techniques équivalentes) et épuisables.
- La sauvegarde du capital naturel, pris comme totalité devient alors une exigence à part entière, et l'on en vient à envisager des limites physiques (flux de matière et d'énergie) aux économies humaines.

Mais n'est-ce pas l'expression même de « capital naturel » qui fait problème ?

- Rapport Brundtland, 1987
« *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »
- Conférence internationale de Rio, 1992
« satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures »

La Terre n'est envisagée que comme un ensemble de ressources. On étend le souci des hommes d'aujourd'hui à ceux de demain, mais on subordonne la nature à ce souci, on l'instrumentalise à leur profit.

Valeur instrumentale ou valeur intrinsèque?

Au développement durable, « concept-parapluie » qui ne provoque qu'un accord superficiel et laisse l'humanité dans sa « naïveté morale », **Holmes Rolston** oppose la « **biosphère durable** » dont la référence est la vie, dans son ensemble :

La protection de la biodiversité sera « partielle et inadéquate tant qu'elle restera fondée dans les besoins humains, sans que soit pris en compte un respect plus englobant de la vie sur Terre. » (2007)

Entre économie et écologie

- Une opposition de principe qui renvoie à deux types de rationalité : la rationalité instrumentale de l'économie et la rationalité axiologique de l'éthique environnementale. Il y a opposition entre les finalités morales et l'efficacité.
- Si l'on accepte la rationalité instrumentale, celle de l'efficacité, l'économie peut absorber l'écologie, les calculs économiques peuvent intégrer les contraintes écologiques. Une même formule : « faire mieux avec moins ».

II/ L'économie et le social

A-« **L'invention du social** » : une question qui remonte au XIXe siècle

- La découverte de l'économie et les limites de la « main invisible »
- La question de la pauvreté : résiduelle et/ou conjoncturelle ou production structurelle du capitalisme ?
- Un problème de justice ou d'équité : la revendication du droit au travail (droits pouvoirs et droits créances)
- L'irréductibilité du social à l'économie et la demande d'Etat.

B/ Deuxième moitié du XXe siècle,

- Mondialisation des questions économiques et sociales et les problèmes spécifiques posés par les pays du Tiers-Monde ont conduit à **distinguer entre croissance économique et développement**, celui-ci ajoutant à celle-là les données qualitatives du bien-être, notamment la santé et l'éducation. (Voir Albert O. Hirschman et Ignacy Sachs)
- Développement : les deux piliers ? Une distinction contestée.

III/ Le social et l'écologique

C'est sans doute l'accord de l'environnemental et du social qui fait le plus problème.

L'idée très répandue (notamment chez la plupart des militants du social) que **la pauvreté et l'environnement seraient des objectifs incompatibles** :

- Le souci environnemental serait caractéristique des sociétés d'abondance, qui, ayant satisfait leurs besoins matériels, se préoccuperaient de valeurs « postmatérialistes », comme les valeurs environnementales de la qualité de la vie
- Les contraintes environnementales seraient imposées par les pays du Nord aux pays du Sud pour empêcher leur développement

On ne peut être à la fois « pauvre et vert » : Les pays moins développés, qui ont à faire face aux nécessités de la survie, ne peuvent pas se permettre de prendre en considération les risques environnementaux.

La réponse du rapport Brundtland (et du PNUE dont il est issu)

- Couple les deux objectifs (environnementaux et sociaux) au lieu de les opposer : Si la pauvreté accroît l'exigence de survivre, y compris au prix de dégradations insoutenables, l'éradication de la pauvreté est à la fois une fin en soi et un moyen essentiel de garantir la soutenabilité du développement.

C'est l'argument que l'on trouve chez Sen :

- « *Development is fundamentally an empowering process, and this power can be used to preserve and enrich the environment, and not only to decimate it* »

Plusieurs critiques :

- Toutes les formes de pauvreté ne sont pas également destructrices de leur environnement : il en est « où la pauvreté s'associe à des éco-savoirs et à une forme de durabilité écologique » (Cyria Emelianoff 2007).

- si la pauvreté peut être destructrice pour l'environnement, le développement a, lui aussi, ses conséquences environnementales néfastes : il augmente les dépenses en énergie, notamment, et la richesse n'est pas – loin de là- la solution universelle aux problèmes écologiques.

- le développement, à lui seul, ne suffit pas : il faut encore qu'il soit encadré politiquement, dans un souci de justice sociale.

On peut donc reprocher au rapport Brundtland

- de ne concevoir qu'une forme de développement et qu'une forme de pauvreté

- de ne concevoir la protection de l'environnement que comme une conséquence du développement, sans voir la diversité de ses formes.

Joan Martinez Alier et « l'écologisme des pauvres »

La lutte pour la survie prend souvent la forme d'une lutte pour le maintien des conditions de vie, indissociablement sociales et écologiques, pour le maintien d'un cadre de vie que les pauvres ont d'autant plus intérêt à ménager et à reproduire qu'ils ne peuvent que difficilement, à la différence des riches, avoir recours à des techniques de substitution.

- De passer sous silence la dimension politique de ces questions .

Un pays qui en vient à opposer protection de l'environnement et éradication de la pauvreté n'est pas un pays sous développé, c'est un pays mal gouverné.

Et souvent, quand on défriche la forêt, ce n'est pas pour nourrir les pauvres.

- Il faudrait un quatrième pilier, politique, pas une simple gouvernance.

Quelques indications, pour travailler plus avant :

- Durable ou soutenable, le développement n'est pas seulement une question d'efficacité, il n'engage pas seulement une rationalité instrumentale, mais aussi une rationalité axiologique.

- Que les questions sociales engagent des problèmes de justice ou d'équité est généralement admis. Cela ne va pas de soi lorsqu'il s'agit d'environnement.



- La question des inégalités écologiques : la dimension environnementale des inégalités sociales est à la fois très importante et méconnue. C'est autour des injustices écologiques que se réunissent les objectifs environnementaux et sociaux.

- La question n'est pas celle de l'opposition entre objectif social et objectif environnemental, mais plutôt celle de la pluralité des façons de concevoir l'objectif environnemental. Il ne s'agit pas d'opposer le souci de conservation du Nord et le souci de développement du Sud, mais deux environnementalismes.

- On ne peut pas séparer développement durable et justice environnementale.